

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

d'adjoints techniques spécialité entretien et nettoyage des locaux

Un recrutement sans concours d'adjoints techniques spécialité entretien et nettoyage des locaux, est ouvert à partir du 13 février 2023.

CONTEXTE

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel :

- vous former
- évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- exercer différents métiers tout au long de votre carrière
- vous inscrire dans des projets porteurs de sens sur le long terme
- travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- porter la transformation numérique de la Ville de Paris
- concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

FONCTIONS

⇒ **A la DILT, l'agent-e peut être amené-e à assurer le**

- Nettoyage des locaux administratifs et techniques
 - Nettoyage du mobilier et des verticaux (portes, armoires, placards, plinthes...)
 - Vidage des corbeilles - collecte sélective des déchets usuels
 - Nettoyage des sols (aspiration, balayage humide...)
 - Nettoyage spécifique (lustrage des sols cirés, décapage...)
 - Dépoussiérage des combinés téléphoniques
- Nettoyage des sanitaires
 - Approvisionnement des consommables (savon liquide, papier toilettes...)
 - Nettoyage complet (rebord des cuvettes, sols, robinetterie...)
 - Dépoussiérage des appareils distributeurs

Deux compétences particulières peuvent donner lieu à une reconnaissance spécifique :

1/ Relais d'équipe, sur proposition de l'inspecteur (trice) de secteur : assurer un management de l'équipe et vérifier la bonne exécution des consignes notamment en l'absence de l'inspecteur :

Attributions :

- Il ou elle applique les instructions données par l'Inspecteur de secteur et fait avec lui régulièrement le point,

- Il ou elle prend les initiatives nécessaires dans le cadre qui lui a été fixé en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement,
- Il ou elle contacte au plus tôt l'inspecteur de secteur lorsque la situation n'est plus de sa compétence,
- Il ou elle **exécute les tâches quotidiennes d'entretien qui lui sont confiées** tout en veillant à la bonne organisation et à l'exécution des prestations de nettoyage sur sa zone de responsabilité,
- Il ou elle assure les liens nécessaires entre les agents de nettoyage, les services « prescripteurs » et l'inspecteur de secteur,
- Il ou elle est l'interlocuteur (trice) privilégié(e) des services pour leurs demandes ponctuelles ou urgentes relatives aux petites interventions de nettoyage,
- Lors de la prise de service, il ou (elle) contrôle les feuilles de présence et pourvoie, s'il le peut, aux remplacements nécessaires ; il ou elle prend contact avec les services en cas de difficultés particulières (problèmes de clé par exemple...),
- Il ou elle fait une tournée en fin de matinée pour vérifier la propreté des locaux et particulièrement celle des toilettes,
- Il ou elle veille à l'approvisionnement régulier des appareils sanitaires, à l'entretien correct des matériels de nettoyage et à l'utilisation des produits ménagers conformément à leur mode d'emploi,
- Il ou elle distribue les fongibles et participe à leur réapprovisionnement en fonction des stocks, sous le contrôle de l'inspecteur (trice)

Le ou la relais d'équipe a donc un rôle de coordination tout en restant œuvrant(e) ; il ou elle ne constitue pas un niveau hiérarchique supplémentaire pour les agents(es) de nettoyage mais doit être un élément permettant une meilleure réactivité pour un service du nettoyage toujours plus performant.

2/ Frotteur-cireur, sur proposition de l'inspecteur (trice) de secteur : assurer l'entretien et la rénovation des sols :

ATTRIBUTIONS :

- **Il ou elle exécute les tâches quotidiennes d'entretien qui lui sont confiées**
 - Il ou elle est capable de déterminer la nature et la typologie des revêtements
 - Il ou elle utilise les produits spécifiques adaptés à cette nature
- Il ou elle fait la remise en état par des traitements en rapport avec la typologie des revêtements

CONDITIONS DE TRAVAIL :

En raison des consignes de sécurité, notamment lors de la manipulation des produits ou de l'utilisation de machines, la maîtrise de la langue Française est impérative.

- Les horaires de travail sont essentiellement effectués en locaux occupés. Suivant les besoins des sites, les horaires sont différents :
- de 7 heures à 14 heures 05
- ou de 9 heures à 16 h 05
- ou de 10 heures à 17 h 05
- ou de 11 heures à 18 h 05
- ou de 11 heures 55 à 19h00 (sur le secteur Hôtel de Ville uniquement).

En raison de la pénibilité du travail, une bonne condition physique est indispensable

CONDITIONS POUT POSTULER:

Ce recrutement est ouvert aux candidat.e-s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique

- être de nationalité française ou ressortissant.e d'un État membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- jouir de ses droits civiques ;
- posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITES DE SELECTION :

Après présélection des candidatures le recrutement est organisé ainsi :

Étape 1 : Sélection de dossier

Étape 2 : pour les candidats sélectionnés, entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer leur parcours professionnel et leur motivation pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

INSCRIPTION :

Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (curriculum vitae faisant apparaître l'emploi postulé et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité) à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement
2, rue de Lobau - 75004 Paris
Métro : Hôtel de Ville

Horaires d'ouverture : de 9h à 13h30 et de 13h30 à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés

Site internet : <https://www.paris.fr/pages/les-recrutements-sans-concours-67> rubrique les recrutements sans concours

Date de début d'inscription : le 9 janvier 2023

Date limite d'inscription : le 27 janvier 2023 au plus tard

Les résultats des épreuves d'admission seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s stagiaires puis titularisé·e·s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé·e·s, ils·elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils·elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.